

n'est pas possible. La bureaucratie a fait tache d'huile et, à mon avis, la question ne peut être résolue que si on règle de toute urgence le problème des communications.

Deuxièmement, monsieur le président, en ce qui concerne la question de l'établissement de conseils et de comités consultatifs, je pense que la courroie de transmission a été rompue entre les écoles de formation professionnelle et les écoles techniques, le programme de la main-d'œuvre et les entreprises dans les différentes localités. Il en est résulté une véritable pénurie de main-d'œuvre parce que les bureaux de la main-d'œuvre n'ont pas su prévoir la situation véritable du travail dans un lieu donné. On a vu des travailleurs retourner à l'école à des fins de recyclage ou de perfectionnement ou encore pour se spécialiser dans un nouveau domaine, à un moment où, sur le marché du travail, on avait un urgent besoin de leurs services immédiats.

Encore une fois, on pourrait résoudre la difficulté, je pense, si le ministre voulait s'occuper de mettre en œuvre les principes généraux que renferme le projet de résolution selon lesquels la mesure législative comportera certaines assurances de collaboration très étroite avec les entrepreneurs du secteur industriel et de façon générale, dans le domaine des affaires. Ces gens apprécieraient le programme bien davantage s'ils avaient le sentiment de pouvoir exercer une influence déterminante par l'intermédiaire de ces comités et conseils consultatifs.

Je voudrais souligner un dernier point. Je voudrais éviter, si c'est possible, de prolonger ce débat au-delà de six heures, car je n'ignore pas que nous désirons vivement passer aux travaux de la Chambre. J'espère aussi que le ministre tiendra compte du travail effectué par les comités bénévoles dans le domaine de l'immigration. Je songe surtout au Conseil de la citoyenneté canadienne, qui, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, offre gratuitement ses conseils et son aide aux immigrants qui arrivent dans notre pays. Il a d'abord été dirigé par feu John Kidd et ensuite par M. Alan Clarke qui est passé à la Compagnie des jeunes Canadiens. Peut-être souhaite-t-il revenir au Conseil de la citoyenneté canadienne. Nous avons là un groupe de citoyens qui travaillent bénévolement dans cette région depuis des années. A mon avis, il faudrait tenir compte de l'expérience de ces gens en formant ce nouveau conseil consultatif et ces comités.

Il y aura bien plus à dire quand nous aurons le projet de loi sous les yeux, monsieur le président.

M. Winch: Puis-je signaler qu'il est six heures, monsieur le président?

M. le président: A l'ordre. Le comité me permettra peut-être d'indiquer le sujet des questions qui seront débattues ce soir sur la motion d'ajournement.

Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: le député de New Westminster (M. Mather): les ressources hydrauliques—la pollution de l'Ottawa; le député de Lotbinière (M. Choquette): les transports—les turbo-trains et la sécurité aux passages à niveau; le député de Carleton (M. Bell): la pension des fonctionnaires retraités.

Maintenant, je pourrais peut-être renvoyer le comité au paragraphe 4 de l'article 15 du Règlement:

Les lundis, mardis ou jeudis, l'examen des ordres inscrits au nom des députés doit, nonobstant les dispositions du paragraphe (3) du présent article du Règlement, être suspendu quand un ordre portant reprise du débat sur l'adresse ou du débat sur le budget, un ordre visant une motion portant «Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil» pour que la Chambre se forme en comité des subsides, ou un ordre portant formation de la Chambre en comité plénier pour considérer une résolution de finances, conformément à l'article 61A du Règlement, est le premier ordre inscrit au nom du gouvernement pour une semblable séance.

Le débat actuel relève de l'article 61A du Règlement, lequel, à mon avis, entraîne pour aujourd'hui la suspension de l'examen des mesures d'initiative parlementaire. Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à six heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

M. Martin: Monsieur le président, je suis heureux, au début de la reprise de la session, d'avoir l'occasion de parler de ce ministère. J'aimerais soulever ce soir deux ou trois questions qui réclament l'attention du ministre et de son personnel et, à vrai dire, celle d'autres députés à la Chambre au sujet du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

J'ai abordé la première aujourd'hui lors de la période des questions. Le ministre demandait d'autres détails et je suis heureux de